

---

## Directives d'installation

### **RÉCEPTION DES MARCHANDISES**

- 1- Le matériel doit être manipulé et entreposé en conformité avec la norme 840 de la HMMA, une division de la NAAMM (Guide Specifications for Installation and Storage of Hollow Metal Doors and Frames) ou avec la norme SDI 122 (Installation & Troubleshooting Guide for Standard Steel Doors and Frames). Veuillez consulter le site Internet des associations pour une copie de ces normes :

[www.naamm.org](http://www.naamm.org)  
[www.steeldoor.org](http://www.steeldoor.org)

- 2- **Si le calendrier et/ou les conditions de travail sont critiques et ne donnent pas un délai raisonnable pour réparer ou remplacer les produits, l'installateur doit effectuer une vérification complète des produits lors de leur réception ou avant de les installer.**

### **PRÉPARATION DE LA QUINCAILLERIE NÉCESSAIRE SUR PLACE**

- 1- De La Fontaine ne perfore pas les vis de fixation pour les écussons des barres paniques, des serrures mortaisées et des verrous d'hôpitaux
- 2- Les perçages, les taraudages ou les fraises pour la quincaillerie de surface doivent se faire sur place.
- 3- Les trous d'accès au câblage pour la quincaillerie de surface doivent être percés sur place.

### **INSTALLATION :**

Les installateurs qualifiés doivent avoir un minimum de 3 ans d'expérience dans l'installation des portes commerciales, des cadres et de la quincaillerie.

#### **Avant l'installation**

- 1- Comprenez et appliquez les directives d'installation de la norme 840 de la HMMA, une division de la NAAMM (Guide Specifications for Installation and Storage of Hollow Metal Doors and Frames), de la norme SDI/ANSI A250.11 (Recommended Erection Instructions of Steel Frames) ou de la norme SDI 122 (Installation & Troubleshooting Guide for Standard Steel Doors and Frames). L'installation des cadres et des portes pare-feu doit se conformer avec la norme 80 de la NFPA (Standard for Fire Doors and

Other Opening Protectives). Veuillez consulter le site Internet des associations pour une copie de ces normes :

[www.naamm.org](http://www.naamm.org)

[www.steeldoor.org](http://www.steeldoor.org)

[www.nfpa.org](http://www.nfpa.org)

- 1- **Assurez-vous de la conformité du produit avec le bordereau approuvé de la porte. Vérifiez le numéro de l'ouverture de porte, le genre d'ouverture, la main, la largeur, la hauteur et la quincaillerie. (Est-ce le bon produit, au bon endroit?) Sans ces vérifications, De La Fontaine n'assumera aucune responsabilité ni de frais de dédommagement.**
- 2- Si vous avez des questions, veuillez contacter votre fournisseur.

### Lors de l'installation

- 1- Si vous faites face à un problème en installant la porte, le cadre ou la quincaillerie, **arrêtez immédiatement.**
- 2- Rapportez le problème à votre fournisseur.
- 3- Le fournisseur doit analyser la situation, soit à l'aide des renseignements fournis par l'installateur, comme des photographies, ou en se rendant sur place pour déterminer avec précision la source du problème.
- 4- S'il semble que De La Fontaine (le manufacturier) soit impliqué, contactez-nous et transférez **immédiatement** les renseignements pertinents à notre service des réclamations.
- 5- **Il faut allouer à De La Fontaine un délai raisonnable pour évaluer ses responsabilités**, incluant possiblement une visite sur place par un de ses représentants. Autrement, De La Fontaine n'assumera aucune responsabilité ou n'acceptera aucun frais de dédommagement.
- 6- S'il est démontré que De La Fontaine est responsable, nous allons soit remplacer ou réparer le ou les produits le plus rapidement possible. Si De La Fontaine ne peut pas procéder de cette façon à cause de contraintes de temps ou d'autres conditions, De La Fontaine n'assumera aucune responsabilité ni de frais de dédommagement.
- 7- Si De La Fontaine accepte que les modifications soient faites par quelqu'un d'autre, le fournisseur doit soumettre une évaluation écrite des coûts, incluant les détails du travail à réaliser et le délai nécessaire; cette évaluation doit être complétée par le fournisseur et approuvée par De La Fontaine avant le début des travaux.

Le fournisseur doit aussi certifier que les travaux seront effectués par du personnel avec de l'expérience dans l'installation et la réparation de portes d'acier commerciales, qu'il possède les outils appropriés et qu'il va réaliser le travail dans un délai raisonnable.